

cette façon le Prince Royal s'est assuré à tout hasard un point d'appui, un pied ferme dans Allemagne et la libre communication par mer.

Ajoutez à cela, Mr. le Comte, que les espérances fondées sur la coopération de l'Autriche, et repandues depuis deux mois dans toute l'Europe, jusqu'ici ne se sont pas réalisées. Un officier Prussien, Mr. de Lucey, envoyé du quartier général au Prince Royal, a apporté la nouvelle que les armées Autrichiennes entreraient incessamment en Campagne sur les frontières de la Bohême; mais il l'a apportée verbalement: depuis trois jours rien d'officiel n'est venu à l'appui de cet ouï-dire; et vous m'avouerez qu'une nouvelle aussi décisive doit être communiquée de tout une autre façon pour qu'on puisse agir en conséquence. Sans doute l'Autriche aura la guerre, si elle ne la fait pas, Napoléon la lui fera. Mais ces retards d'une époque à l'autre, lesquels ne peuvent plus être attribués aux préparatifs militaires font craindre quelque irrésolution dans le ministère. Il est donc possible que le moment soit manqué, et que les revers éprouvés en Allemagne, combinés avec les inquiétudes que donne la Pologne engagent la Russie à conclure une paix précipitée. Chaque instant peut nous tirer de cette inquiétude, mais encore une fois, pour décider des opérations, il faut une certitude officielle.

Si le Prince Royal avait trouvé seulement une partie des troupes auxiliaires prête à agir sous ses ordres, il aurait d'abord, m'a-t-il dit, poussé avec vigueur le siège de Stettin. Il aurait commencé par offrir une capitulation honorable, et assurément personne n'a autant de moyens de la rendre acceptable à un commandant français; en cas de refus il aurait entrepris d'enlever d'assaut les ouvrages extérieurs. La Prise de Stettin aurait dégagé la basse Oder, et assuré la possession de la côte depuis Stralsund jusqu'à Colberg.

Depuis quelques jours le Général Prussien de Bulow, et les Généraux Russes, les Comtes de Wallmoden et Woronzow ont écrit à Son Altesse Royale qu'ils avaient reçu l'instruction de se mettre sous ses ordres. Mais le Prince Royal veut s'assurer que cela soit entendu dans toute la rigueur des réglemens militaires. Il a donc mandé au Général Bulow, qu'il exigeait comme condition préalable, que si le Roi de Prusse voulait donner une autre destination à ce corps, il en fût averti dix jours d'avance, et que pendant cette époque le Général continuât encore d'agir conformément à Ses ordres.

Outre le défaut des secours militaires convenus le Prince Royal a dû recevoir une impression très facheuse de la manière dont par le traité de Breslau du 19 Mars la Russie et la Prusse ont seules disposé d'avance